

ERRATUM - DEMANDE DE DÉMOLITION

DATE DU COMITÉ DE DÉMOLITION CHANGÉE – 12 OCTOBRE 2022

PRENEZ AVIS, que contrairement à la publication de l'avis du 30 août 2022, relativement à une demande de démolition pour le bâtiment portant le numéro civique **7175, rue des Écores**, la date où le comité de démolition de l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension statuera sur la demande de certificat d'autorisation de démolition a été changée pour :

le **mercredi 12 octobre 2022, à 18 h**, au 405, avenue Ogilvy, bureau 201, Montréal.

Toute personne désirant s'opposer à la délivrance de ce certificat d'autorisation de démolition doit faire connaître son opposition motivée à la secrétaire d'arrondissement et transmettre ses commentaires soit par courriel à greffe-vsp@montreal.ca ou par la poste au Service du greffe au 405, avenue Ogilvy, bureau 200, Montréal, H3N 1M3, et ce, conformément au Règlement régissant la démolition d'immeubles de l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension (RCA04-14007), **au plus tard le 21 septembre 2022 à 16 h**.

En tout temps, il est possible de rejoindre le responsable du dossier au 514-872-7180.

Fait à Montréal, le 9 septembre 2022

La secrétaire d'arrondissement,
Lyne Deslauriers
